

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

**CANTON: BAVANS** 

**COMMUNE: BAVANS (25550)** 

Nº INSEE: 25048

N° 26/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tampon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID: 025-212500482-20210407-2021DELIB26-DE

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2021

DATE D'AFFICHAGE :

07/04/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 27 Présents: 22

Presents: 22 Votants: 27

Ayant donné procuration: 5

Absent excusé : 0 Absent : 0

Exclu: 0

**OBJET:** 

Modification statutaire de PMA – Prise de compétence dite "supplémentaire" en matière de santé

**RÉSULTAT DU VOTE:** 

- Pour : 27

- Contre: 0

- Abstention: 0

L'an deux mil vingt et un le sept avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire

Étaient présents: RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, LORDIER Patrick, HERGAS Jean-Luc, Jasmine, GATSCHINE VEDRINE Sandrine. CONTET Jean-Pierre, Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalic, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.

<u>Étaient représentés</u> : EMONIN Ghislaine, LAFRANCE Christian, DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte.

Procurations données :

EMONIN Ghislaine a donné procuration HERGAS Jasmine, LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.

Jean GATSCHINE est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/437 adoptée par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2020,

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé dont la formulation est la suivante :

« En matière de santé :

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière. »

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée.

Fait et délibéré à Bavans, le 07/04/2021 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme

Le Maire, Sophie RADREAU

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

ID: 025-212500482-20210407-2021DELIB26-DE